

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2016

Etaient présents : Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Roland SAMSON, Christiane AURIBAUT, David MENNECART, Alcinda AZEVEDO, Nicolas CAUDRILLIER, Cyril ANGLADE, Olivier HAMM, Philippe LECLERE, Sophie SARASIN

Etaient excusés : Natacha BRENDER, Fabrice LANGLET, Benoît GAUDION, Patricia ARTUS, Michelle ANQUETIL, Annie TUJEK, Guénoilé GADRET, Florence PICHENOT, Frédéric BARE

Procurations : Patricia ARTUS à Alcinda AZEVEDO, Benoît GAUDION à Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Frédéric BARE à David MENNECART, Florence PICHENOT à Roland SAMSON, Annie TUJEK à Sophie SARASIN

Monsieur le Maire remercie les membres présents et nomme Monsieur ANGLADE comme secrétaire de séance.

Préalablement à l'ouverture de la séance Monsieur le Maire explique que le compte-rendu du précédent conseil sera adopté lors du prochain conseil en même que celui-ci.

La première délibération inscrite à l'ordre du jour appelle une décision modificative sur le budget Eau et sur le budget général. Monsieur le Maire explique qu'il convient d'inscrire les sommes réelles des amortissements puisque les budgets primitifs avaient été construits avant d'avoir ces sommes. Il faut donc corriger les montants prévisionnels en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissements. Par ailleurs, toujours sur le budget eau, il convient d'abonder le chapitre 673 (annulation de titres) de 619€ en prenant sur les dépenses de fonctionnement 011. Après en avoir discuté, ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

La seconde délibération concerne le reversement des subventions de l'agence de l'eau aux riverains de la rue sous le Parc. Monsieur le Maire explique que la commune a perçu de l'agence de l'eau les subventions des riverains de la rue sous le Parc qui se sont raccordés sur le réseau d'assainissement. Il convient par délibération de reverser ces sommes aux personnes intéressées. Il ajoute que la même délibération avait été prise au mois de juin pour reverser les sommes à Messieurs NOLORGUE et RONAN. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante concerne l'attribution de subventions aux associations. Il s'agit d'une part d'accorder une subvention à l'association ARTS 02 qui remplace et annule celle accordée initialement à l'association ARTS et PROXIMITE et d'autre part d'accorder comme chaque année, une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé à la fête patronale. Monsieur le Maire propose toutefois qu'une réduction symbolique soit appliquée

aux associations Axo'lidarité et à la pétanque anizienne car elles n'ont pas renvoyé leur coupon pour leur besoin en matériel. Monsieur HAMM trouve regrettable que les démarches de Madame ARTUS pour faciliter le travail des associations ne soit pas suivi. Monsieur le Maire propose donc une réduction de 20€ pour les associations concernées. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite évoqué l'acquisition d'un bien sans maître. Monsieur le Maire rappelle que par arrêté municipal en date du 4 janvier 2016, la commune s'est portée acquéreur d'un bien vacant considéré comme sans maître situé devant la gendarmerie. Cet arrêté ayant été affiché en Mairie pendant 6 mois et un courrier ayant été adressé en AR au dernier propriétaire connu et revenu sans réponse, la commune peut légalement devenir propriétaire après délibération du Conseil municipal. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante propose l'acquisition de la Maison VAUQUAIRE située rue de l'Aigle Noir. Monsieur HAMM demande l'avenir de cette maison. Monsieur le Maire répond que plusieurs pistes sont à l'étude parmi lesquelles la possibilité de l'utiliser pour la médiathèque ou encore des logements ou aussi un parking. Monsieur HAMM rappelle l'idée évoquée antérieurement du parking pour les commerçants mais selon Monsieur MENNECART, ce projet nécessite d'être retravaillé. Monsieur LECLERE propose donc que la commission « développement économique » y réfléchisse. En tout état de cause, la proposition d'acquérir cette bâtisse est adoptée à l'unanimité. Le prix est de 85 000€.

Les deux délibérations suivantes concernent également des acquisitions foncières. La première propose que la commune prenne à sa charge les frais de levées d'hypothèque et d'expertise d'un terrain qu'elle souhaite acquérir dans le cadre du projet de création de maisons pour personnes âgées rue des Frères Doumer. Ce terrain étant hypothéqué par la banque, il convient pour son acquisition de levée cette hypothèque. Monsieur le Maire trouve logique que la commune prenne à sa charge ses frais de levées d'hypothèque et d'expertise. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La seconde délibération propose d'acquérir un bâtiment appartenant à Monsieur BLIN situé rue du 11 novembre qui permettrait à la commune de disposer d'une aire de stockage tant pour le matériel roulant que pour les chalets. Le prix d'acquisition est de 15 000€ hors frais de notaire. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les dernières délibérations (tarif de travaux d'enrobé lors de réalisation de tranchée d'eau, les tarifs d'insertions publicitaires pour le journal municipal (35€ par an et par annonceur) et les admissions en non valeurs) n'appellent pas de remarques particulières et sont adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations diverses.

Il rappelle ainsi que l'appel d'offre de la médiathèque se clôture vendredi 9 septembre, que les travaux de la rue de Coucy démarrent lundi 11 septembre, que les passages piétons de la commune seront refaits à compter du 8 septembre, que la RD5 bénéficiera de travaux d'enduit superficiel de la rue Carrier Belleuse jusqu'à la sortie de la commune, que les problèmes des logements du CCAS sont enfin réglés et remercie Nicolas CAUDRILLIER pour l'ensemble des démarches qu'il a entrepris, que le parking de la rue Lebas est fini et que

l'impasse de la Brèche a été refaite. Monsieur le Maire conclut cette séance en informant les membres du conseil de sa prise d'un poste d'enseignant à Chauny et du départ du Secrétaire général.

Madame AURIBAUT demande la date d'intervention de l'entreprise LECLERC pour les travaux d'enrobé à la Fourcière. Enfin, Monsieur MENNECART souhaite savoir si le magasin INTERMARCHE a bénéficié d'une autorisation de la Mairie pour l'implantation d'une banderole « DRIVE » sur le rond-point de l'entrée de la commune, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il lui a accordé verbalement cette pose.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30.

Le Maire

Ambroise CENTONZE-SANDRAS

